

# Bayonne

## Les dix commandements des anciens amants

**JUSTICE** Bayonne fait partie des onze juridictions invitées à tester la tentative de médiation obligatoire. Explications

THOMAS VILLEPREUX  
t.villepreux@sudouest.fr

Si les débats conjugaux ressemblent parfois aux Accords de Yalta, que dire des concessions demandées aux « ex » ? Pour adoucir leur linge sale, mais aussi limiter l'encombrement des tribunaux et des cerveaux d'enfants (qui n'ont rien demandé), le ministère de la Justice a invité plusieurs juridictions à expérimenter un nouveau dispositif : la tentative de médiation familiale préalable obligatoire (TMFPO). En clair ? Si la loi n'impose pas aux anciens conjoints de discuter, elle les force à essayer, via une médiation. Un préalable à toute modification de garde, de pension ou autre joyeuseté post-séparation.

### 1. De quoi s'agit-il ?

Le président du Tribunal de grande instance (TGI) de Bayonne, Gérard Denard, résume ainsi cette nouvelle obligation : « Quand une des deux parties veut faire modifier une décision de justice, elle doit d'abord justifier d'une tentative de médiation. » Sans cela, le juge aux affaires familiales ne traitera pas sa demande. Si la tentative est réalisée et qu'elle débouche sur un accord, la décision du tribunal sera facilitée. Si elle n'aboutit pas, le juge disposera de tous les éléments nécessaires à son choix.

### 2. Depuis quand ? Et où ?

Onze juridictions expérimentent la TMFPO : Bayonne, Bordeaux, Cherbourg-en-Cotentin, Évry, Nantes, Nîmes, Montpellier, Pontoise, Rennes, Saint-Denis et Tours. « Ces territoires af-



Gérard Denard, le président du TGI, veut éviter les contentieux entre anciens conjoints. PHOTO ARCHIVES L. DOUFI

fichent tous un potentiel important de médiations », précise Gérard Denard. Les différents TGI disposeront de leur propre comité de suivi de l'expérience. Ils ont attaqué ce vaste chantier le 1<sup>er</sup> octobre. Notons que le juge des affaires familiales traite 1 500 cas par an, dont 600 seulement dans le cadre d'un divorce.

### 3. Quels médiateurs ?

N'allez pas voir votre voisin, ce fin psychologue du dimanche. La médiation ne s'improvise pas. Le TGI de Bayonne affiche ainsi une liste non exhaustive : l'Association espace famille médiation Pays basque (Biarritz), l'Association espace rencontre médiation (Pau), l'Association Bayonne médiation (Bayonne), l'association Amare (Bayonne). Le demandeur peut solliciter tout autre médiateur libéral, avocat, notaire ou huissier habilité.

### 4. Pourquoi Bayonne ?

Bayonne a été retenue par l'État. « Mais nous n'étions pas obligés de participer à l'expérimentation », indique Gérard Denard. Le tribunal a jugé bon d'essayer cette solution.

### 5. Qui est donc concerné ?

Réponse : tous les séparés – divorcés ou simples « ex » – de la juridiction, c'est-à-dire du Pays basque, à l'exception des Souletins. Ces derniers sont invités à se tourner vers Pau... Où la tentative de médiation n'est pas obligatoire.

### 6. Quelles demandes ?

Les premières demandes, les demandes de délégation ou de retrait d'autorité parentale, les conséquences patrimoniales d'un divorce, le contentieux des obligations alimentaires ou bien les requêtes en changement de prénom sont exclues. Le lieu de rési-

dence habituel de l'enfant, le droit de visite et d'hébergement, la contribution à l'éducation et à l'entretien de l'enfant ou encore le lieu de scolarité du bambin sont, en revanche, des sujets de brouille – ou pas – tout à fait valables.

### 7. TMFPO réussie = validation ?

Des demandes parfois farfelues existent. Par exemple ? « Faire changer de domicile à l'enfant tous les jours : un jour chez l'un, le lendemain chez l'autre, relate Stéphane Hodara-Dupouy, la vice-présidente de la Chambre de la famille à Bayonne. Cela ne colle pas avec son rythme. L'enfant passe avant tout. » Si la médiation aboutit à cette incongruité, le juge a toutes les chances de refuser. Mais dans les faits, une médiation réussie sera suivie dans la grande majorité des cas.

### 8. Combien ça coûte ?

La médiation n'est pas gratuite. Pour autant, elle ne coûtera pas grand-chose si elle est assurée par une association conventionnée par la CAF ou si le demandeur bénéficiaire de l'aide juridictionnelle. Elle s'appuie sur les revenus des personnes et varie de 2 à 131 euros la séance, par individu. « Cela dépasse rarement 200 euros pour une médiation complète, de cinq à six séances », confie Stéphane Hodara-Dupouy... En espérant qu'aucune demande n'émane de tous ceux qui paieraient pour ne pas voir leur ex.

### 9. Quels objectifs ?

Ils sont donc multiples, de la paix des anciens ménages, l'équilibre de l'enfant ou encore la judiciarisation des affaires familiales. Même les avocats, autrefois suspectés de faire durer le déplaisir des ex, pour leur propre plaisir ; joueraient aujourd'hui le jeu de cette TMFPO.

### 10. Et après le test ?

Les TGI concernés suivront et évalueront l'expérience. Dans trois ans, il s'agira d'étendre le dispositif à toute la France. Ou de l'éteindre.



## LE PIÉTON

Commence à entendre les cafés bruissier de conversations autour du derby. L'autre jour, il n'a boudé son plaisir en écoutant ce monologue de grand spécialiste : « Si on ne bat pas Biarritz, on est des nuls. Chez nous, en plus. On en a perdu, des matchs à la c... Mais celui-là, c'est interdit. Si ça foire, je me mets une plume de l'Indien dans le c... On est meilleurs qu'eux dans tous les secteurs de jeu. » L'analyse mériterait sans doute une palette graphique et un débat, pour mieux sauter à la figure des Béotiens que nous sommes. Et vive les brèves sportives de comptoir !

## AGENDA

### AUJOURD'HUI

**Orai bat.** Danse pour les aînés, de 19 h à 20 h 30, au centre d'animation, 39, rue Charles-Floquet. Tél. 05 59 55 07 93.

**Erro bat.** Répétition de la tamborrada, à 19 h 15, 2, rue de Balichon.

**Union nationale des combattants.** Permanence de 14 h à 17 h. 54, avenue du Capitaine-Resplandy.

**Unité locale Croix-Rouge.** Accueil bénévoles, de 9 h à 12 h 30 ; vestiboutique, de 14 h à 17 h. 58, allées Marines. Tél. 05 59 59 40 46.

**Cercle de bridge.** Rondes Société générale à 14 h 30. Tél. 06 08 25 22 76.

**Enseignement enfants malades.** Permanence, de 9 h à 12 h de l'AEEM, école des Arènes. Tél. 05 59 59 84 90.

**Copropriété et copropriétaires.** Permanence, de 10 h à 12 h, à la Maison des associations. Tél. 06 80 30 11 37.

## UTILE

**AGENCE « SUD OUEST »**  
Résidence Aitzina (3<sup>e</sup> étage),  
69, avenue de Bayonne,  
64 600 Anglet

**Police municipale.**  
Tél. 05 59 59 75 52.

**Fourrière.** 05 59 23 68 68.

**Encombrants.** Tél. 05 59 57 00 00.

**Voirie.** Tél. 0 800 64 00 64.

**Bibliothèques-médiathèques.**  
Médiathèque centre-ville, 10, rue  
des Gouverneurs, tél. 05 59 59 17 13.  
Médiathèque Sainte-Croix, 34, place  
des Gascons, tél. 05 59 59 17 13.

## L'univers de Jules Verne au Théâtre

**SPECTACLE** La Comédie-Française joue « 20 000 Lieues sous les mers », une adaptation récompensée d'un Molière. À savourer demain et samedi

La Comédie-Française a posé ses valises à Bayonne depuis hier. Elle n'en repartira que dimanche, après avoir joué demain, à 20 h 30, et samedi, à 15 heures et à 20 h 30, au Théâtre. La troupe s'est lancée dans l'adaptation du roman de Jules Verne « 20 000 lieues sous les mers ». Ce spectacle, créé pour les acteurs et... les marionnettes, embarquera le public à bord du Nautilus, le vaisseau légendaire du capitaine Nemo. Sur scène, les personnages du roman

sont incarnés avec talent, du professeur Aronnax à son fidèle domestique Conseil, en passant par le harponneur Ned Land et, bien sûr, le capitaine Nemo. D'un océan à l'autre, l'expérience scientifique se mêle à la poésie des abysses.

Avec Christian Hecq et Valérie Lesort pour l'adaptation et la mise en scène, la pièce s'adresse aussi bien aux adultes qu'au jeune public. Elle s'avère fantasmagorique, évoque les arts forains et ne manque pas de rebondis-

sements. Dans la tradition du théâtre fantastique, des moyens scéniques ancestraux sont utilisés pour représenter l'irreprésentable. On songe à Méliès ou à Philippe Genty, inspirateurs du travail de Christian Hecq et Valérie Lesort, récompensés du Molière de la création visuelle. Ainsi la Comédie-Française a-t-elle encore frappé.

Tarifs : de 22 à 32 euros. Infos et réservations au 05 59 59 07 27, au 05 59 58 73 00 ou sur scenenationale.fr



La magie du roman est transposée sur scène. PHOTO DR